

Gérer l'environnement, mais aussi l'information sur l'environnement

Jean Mercier

Volume 25, Number 3, 1994

Les politiques extérieures des États non souverains : convergences et divergences

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703356ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703356ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Mercier, J. (1994). Gérer l'environnement, mais aussi l'information sur l'environnement. *Études internationales*, 25(3), 583–593.
<https://doi.org/10.7202/703356ar>

LIVRES

1. Étude bibliographique

Gérer l'environnement, mais aussi l'information sur l'environnement*

Jean MERCIER**

On pourrait dire, en plaisantant, qu'avant de gérer l'environnement, il faudrait d'abord gérer l'information sur l'environnement. Devant la complexité des questions environnementales, même les plus patients risquent de se décourager. Il y a d'abord la complexité du vivant lui-même, dont il faut bien sûr tenir compte, et qui fait par exemple que la médecine, par opposition à l'ingénierie, ne sera jamais une science tout à fait exacte. Ainsi, l'une des questions environnementales importantes de notre époque, soit le réchauffement de la planète, demeure une question très difficile à prouver scientifiquement. Ensuite, il y a la complexité et la densité des questions socio-économiques que posent les problèmes environnementaux. Pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'économie, les questions environnementales interpellent ses thèmes les plus discutés, les plus difficiles à opérationnaliser, comme celui des biens publics « purs » (ceux dont la consommation des uns n'entraînent pas la consommation des autres) ou encore celui de la représentation des générations futures dans les transactions marchandes du présent.

La densité des questions environnementales et les relations entre ses différentes composantes physiques et socio-économiques entraînent toutes sortes de réactions, lesquelles ne sont pas toutes souhaitables ou utiles. Parmi celles-ci, on peut classer les tentations de la *Deep Ecology* ou de la *Social Ecology*, qui tentent parfois de simplifier les problèmes environnementaux en

* CASSELS, Jamie, *The Uncertain Promise of Law – Lessons from Bhopal*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.

CHOUCRI, Nazli (dir.), *Global Accord – Environmental Challenges and International Responses*, Cambridge (MA), The MIT Press, 1993.

VEYRET, Yvette et PECH, Pierre, *L'homme et l'environnement*, Paris, PUF, 1993.

** Professeur et Directeur, Département de science politique, Université Laval, Québec.

les attribuant à une dérive esthétique (pour les *Deep Ecologists*) ou aux méfaits du principe hiérarchique (pour les *Social Ecologists* de Murray Bookchin). Une autre réaction non souhaitable consiste à tenter de reproduire, à l'aide de l'approche systémique, toutes les dimensions de la réalité, d'un seul coup, sans en faire une synthèse au préalable.

Les trois volumes rapportés ici résistent tous à la première tentation, celle de la *Deep Ecology* et de la *Social Ecology*. Quant à la deuxième tentation, celle d'un systémisme abstrait et encombré, ils y résistent le plus souvent, même si on peut reprocher à l'occasion à *Global Accord* de n'avoir pas réussi à suivre intégralement les conseils d'un de ses auteurs, Garry D. Brewer, soit de « model simple and think complex¹ ». Rendre les choses compréhensibles tout en évitant la simplification n'est en effet pas une tâche facile. Il faut tenir compte de la variété des disciplines qui interviennent. Mais comment intégrer les points de vue de spécialistes qui n'ont jamais été obligés, auparavant, de communiquer ?

Chacun des volumes rapportés ici, devant ces questions, a choisi des stratégies différentes mais comparables. Chacun a choisi un angle de la question environnementale, tout en essayant de relier cet angle aux autres angles du domaine. Ainsi *L'homme et l'environnement*, de Yvette Veyret et Pierre Pech, privilégie les questions de géographie physique, même s'il tisse des liens, à l'occasion, avec des données socio-économiques. Étant donné que l'environnement est d'abord une question physique, c'est par cet ouvrage qu'il faut débiter cette série de trois volumes. Le deuxième volume, *Global Accord - Environmental Challenges and International Responses*, sous la direction de Nazli Choucri, choisit de se concentrer sur la dimension des relations internationales, particulièrement sur les questions d'ordre climatiques, tout en faisant une certaine place aux questions physiques et socio-économiques. C'est ce dernier volume qui peut le plus cadrer avec les préoccupations des lecteurs de *Études internationales*. Enfin, *The Uncertain Promise of Law - Lessons from Bhopal*, de Jamie Cassels, choisit de se concentrer sur une étude de cas qui illustre la complexité des relations économiques et environnementales entre les pays du Nord et ceux du Sud ; c'est celui des trois volumes qui est le plus agréable à lire.

I – L'environnement physique et géographique d'abord

Dans *L'homme et l'environnement*, les Français Yvette Veyret et Pierre Pech, géographes, précisent que leur « approche passe d'abord par une connaissance précise du fonctionnement du géosystème. Comment comprendre la diffusion des pollutions atmosphériques si l'on ne connaît pas les bases de la

1. Garry D. BREWER, « Environmental Challenges and Managerial Responses: A Decision Perspective », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 281-303, p. 292.

circulation des masses d'air ? », demandent-ils avec justesse (p. 401). Dans leur introduction, les auteurs tiennent à se démarquer de plusieurs autres tendances en études environnementales. Bien sûr, ils se sentent assez éloignés des mouvements associés au *Deep Ecology* ou à l'écologie politique, représentés en France par Michel Serres, auteur du *Contrat naturel*² (p. 10), et ils se rangent d'emblée au côté des critiques de cette écologie politique ou sociale, en approuvant les réserves évoquées par Luc Ferry dans *Le nouvel ordre écologique – L'arbre, l'animal et l'homme*³, qui avait souligné « les dérives auxquelles (elle) peut donner naissance » (p. 10). *L'homme et l'environnement* se situe définitivement du côté de l'analyse et de la raison, en rejetant une certaine « idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel » (p. 8).

Pourtant, les auteurs refusent tout autant de se situer à l'autre extrême, soit de pratiquer une géographie qui exclurait l'interaction homme-nature. À cet égard, ils se situent dans le courant de Vidal de la Blache, qui accordait volontiers « à l'homme la liberté de façonner l'environnement que la nature a créé » (p. 4). Et, si l'histoire « fournit des exemples multiples de dysfonctionnement, d'inadéquation entre l'homme et le milieu, (elle fournit) aussi des exemples de réussites et de bonne gestion » (p. 404). Plutôt qu'une opposition structurelle entre l'homme et l'environnement, les auteurs voient des « seuils » au-delà desquels les équilibres sont rompus. Certains lecteurs seront rassurés par le fait que Veyret et Pech ne font référence qu'à la fin de leur volume au concept flou de « développement durable » (p. 401).

Le plan de *L'homme et l'environnement* est à l'image des choix qu'ont fait ses auteurs. Dans une première partie, on établit les bases géographiques et physiques du sujet en se penchant successivement sur les questions de l'air, du sol et de l'eau (atmosphère, lithosphère et hydrosphère), puis en abordant les ressources renouvelables et non renouvelables. À propos de cette dernière distinction, les auteurs soulignent avec justesse qu'elle n'est pas toujours claire, puisque certaines sources d'eau suffisamment endommagées peuvent devenir, en fait, des ressources non renouvelables. Dans une deuxième partie, on traite des contraintes et des risques naturels ainsi que de ceux induits par les activités humaines (anthropiques), en reprenant les thèmes de l'atmosphère, de la lithosphère et de l'hydrosphère. Enfin, dans une troisième partie, on explore les situations très différentes que l'on trouve dans les pays riches et dans les pays en développement. Même si les auteurs privilégient la France dans leurs exemples, une part considérable est faite à toutes les régions du globe. Les lecteurs plus intéressés par les sujets sur lesquels nous pouvons agir directement regretteront peut-être la place importante accordée aux volcans et aux séismes, mais on ne peut guère reprocher aux géographes ... de faire de la géographie.

2. Paris, Flammarion, 1992, 192 pages.

3. Paris, Grasset, 1992.

Ce qui frappe le lecteur non spécialiste du genre de géographie qu'adoptent les auteurs, c'est sa finesse, sa subtilité, ses nuances. Ainsi, plusieurs problèmes environnementaux viennent d'une combinaison de facteurs naturels et anthropiques, et non seulement de l'action néfaste de l'homme. L'érosion des sols est, bien sûr, causée par des phénomènes anthropiques comme le surpâturage ou l'agriculture intensive, mais elle est aussi causée par l'angle ou la pente du sol, la longueur de l'inclinaison, la quantité et le type de pluie et le type de terre auquel on a affaire (pp. 276-277). Mexico est une ville qui est polluée en bonne partie par sa surpopulation, mais la situation serait moins grave si ce n'était de sa position topographique, au fond d'une sorte de cuvette entourée de montagnes (p. 386).

À cause des situations nuancées que l'on retrouve inévitablement dans l'environnement réel, l'enthousiasme pour certaines solutions écologiques doit être révisé. Ainsi, l'énergie solaire est théoriquement une énorme source d'énergie, mais elle est notoirement difficile à capter (p. 50). L'énergie éolienne constitue une alternative attirante, mais il faut prendre en compte la variabilité de la force du vent et l'instabilité de sa direction (p. 50). L'océan est un réservoir important de nourriture, près des terres, mais la haute mer s'apparente davantage à un désert qu'à une terre généreuse (pp. 72-73), ce qui explique pourquoi les pays luttent farouchement pour le droit de pêcher le long des côtes. Enfin, citant J.P. Raison⁴, Yvette Veyret et Pierre Pech soulignent que « l'on a largement, et avec de bons arguments, critiqué la politique des grands barrages, mais force est de constater une relative faiblesse dans la recherche de solutions alternatives » (pp. 393-394).

L'attitude nuancée qui caractérise *L'homme et l'environnement* oriente tout naturellement ses auteurs à se démarquer de l'alarmisme qui caractérise trop souvent les propos des écologistes. Sur les fameux « trous » de la couche d'ozone, les auteurs soulignent que « ces aspects sont encore très discutés et font l'objet de scénarios parfois contradictoires dans l'évaluation des risques » (p. 160). Le réchauffement de la planète, par ailleurs, est un phénomène qu'il faut prendre au sérieux, mais il permettrait par contre de mettre en culture des régions comme la Sibérie ou certains secteurs du Canada.

Les lecteurs qui ne sont pas formés en géographie, en sciences biologiques ou en sciences de l'environnement devront, ici et là, consulter leurs dictionnaires pour trouver le sens exact des mots « eutrophisation » (p. 228), « méthémoglobinémie » (p. 229), « conchyliculture » (p. 249) ou « tsunamis » (p. 371) par exemple. En revanche, ces mêmes lecteurs profiteront de beaucoup d'informations pertinentes sur l'environnement et sur ses différentes dimensions. On savait probablement que l'eau potable reste un bien inaccessible pour les quatre cinquièmes de l'humanité (p. 235); mais, savait-on que l'irrigation est devenue dans le monde la plus grande consommatrice d'eau,

4. J.P. RAISON, « Les géographes, l'action et le politique », *Hérodote*, nos. 33-34, 1984. Géographie rurale et recherche agronomique en Afrique tropicale.

78 % de l'eau étant prélevé pour l'agriculture (p. 64) ? Ou encore, que le transport de pétrole par bateau mobilise près de la moitié de la flotte mondiale (p. 109) ? Beaucoup de données empiriques font mal paraître les États-Unis, on pouvait s'y attendre. Mais savait-on jusqu'à quel point ? Les déchets ménagers se chiffrent à 400 grammes par habitant par jour à Brazzaville, à un kilogramme en France et à pas moins de 2 kilogrammes aux États-Unis (p. 381). En 1989, les États-Unis ont produit 250 millions de tonnes de déchets toxiques, contre seulement 20 millions de tonnes pour les pays de la CEE (p. 387). Pour ce qui est des dépenses administratives consacrées à l'environnement, elles ont de quoi surprendre : savait-on, par exemple, que le budget de l'environnement par rapport au budget français global reste très faible dans les années 1980, soit « entre 0,092 et 0,047 % du budget civil de l'État » (p. 350) ?

Dans la dernière partie du volume, les auteurs Veyret et Pech offrent quelques éléments de synthèse pour ce qui est des comparaisons entre pays du Nord et pays du Sud. En particulier, les risques environnementaux sont beaucoup plus graves dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Il faudrait probablement ajouter dans les pays à risques les pays de l'Europe de l'Est. Non pas qu'il n'y ait pas de problèmes dans les pays occidentaux du Nord. En effet, les pays riches ont de la difficulté à faire face aux risques diffus qui affectent les sols et les ressources biologiques ; ils n'osent pas demander, par exemple, à la population agricole de changer ses façons de faire (p. 365). Mais les pays riches ont tout de même, depuis un certain nombre d'années, « mené des politiques intégrant une meilleure gestion des ressources, les risques, leurs conséquences essentielles et leur coût » (p. 349).

Quant aux pays en développement, en partie à cause d'une urbanisation « échevelée » (p. 367), l'environnement s'y dégrade plus vite⁵. Ils ne possèdent pas de législation suffisamment sévère, et « sont donc des lieux possibles d'implantation des usines les plus dangereuses, d'autant que la main d'œuvre, bon marché, peu exigeante, en particulier face aux normes de sécurité, constitue un autre aspect attractif » (p. 386). Veyret et Pech donnent l'exemple de la catastrophe de Bhopal, en Inde, le 3 octobre 1984, quand du gaz très toxique s'est échappé d'une usine de pesticides appartenant à Union Carbide. Rappelons au lecteur que cette catastrophe industrielle constitue l'objet du troisième volume que nous analyserons dans cette étude bibliographique : *The Uncertain Promise of Law – Lessons from Bhopal*. Mais, auparavant, penchons-nous sur notre deuxième ouvrage.

5. Pour une perspective sur ces problèmes en Asie, voir : Jacques DECORNAY, « Demain, 2,4 milliards d'Asiatiques en ville », *Le monde diplomatique*, décembre 1993, p. 21. Pour une critique du type d'urbanisation qui se développe en Chine, voir : Beat A. SCHWARZENBACH, « City planning must fit China's needs », *China Daily*, 5 juillet 1994, p. 3.

II – L'approche systémique à la rescousse de la complexité

Notre deuxième ouvrage s'intitule *Global Accord – Environmental Challenges and International Responses*. Il s'agit d'un collectif dont les textes sont réunis par le professeur Nazli Choucri du Massachusetts Institute of Technology. Ne serait-ce que parce que le volume est plus ambitieux que le précédent, lequel se situait dans une collection de premier cycle, nous nous montrerons plus sévère et plus critique. *Global Accord* a des ambitions d'influencer les décideurs ; plusieurs de ses auteurs ont, de toute évidence, une expérience de conseil auprès des organismes internationaux, et quelque-uns d'entre eux y sont d'ailleurs rattachés, dont un à la Banque Mondiale par exemple. Cela, bien sûr, n'enlève rien à la qualité du volume. Par ailleurs, quand on veut conseiller les princes, il y a un ton qui est de rigueur. Cela mène parfois à des articles lourds et parfois peu intéressants à lire. Et surtout, cela mène une partie des articles (environ un tiers) à adopter des modèles systémiques qui apparaissent parfois inutilement compliqués et abstraits. Sans compter des titres solennels comme celui du chapitre 15 qui se propose d'identifier les « Imperatives for the Twenty-First Century⁶ », une tâche qui n'est pas simple, puisque « the systems at hand are inherently complex and intensely dynamic » (p. 479). La prise en compte des *master variables* (p. 479) et des *intervening variables*, ajoutés les uns aux autres, amène parfois les auteurs à en prendre trop large. C'est ainsi que dans un volume consacré à l'environnement, sujet déjà dense et complexe, on en vient à intégrer plus ou moins habilement des questions d'éducation, de dépenses militaires (p. 85), de droits politiques et de libertés fondamentales⁷ (p. 86). Bien sûr, les auteurs en question pourrait rétorquer que toutes ces questions sont reliées d'une certaine façon à l'environnement, et ils n'auraient pas tort. Mais on comprend tout de même mal comment la référence aux problèmes constitutionnels du Canada (p. 496) peut affecter la survie de la planète⁸. Dernier point à propos de l'approche systémique. Le chapitre 3⁹ constitue un effort de classification environnementale des pays selon des données empiriques très valables, lesquelles visent à les regrouper en six groupes distincts. Le lecteur est quand même étonné de constater que le Koweït et le Trinité-et-Tobago soient classés avec la France et l'Allemagne, alors que le Canada est classé dans une catégorie qui comprend la Libye et l'Arabie Saoudite (p. 123). De toute évidence, il y a des variables qui m'ont échappées en cours de démonstration.

6. Nazli CHOUCRI et Robert C. NORTH, « Global Accord: Imperatives for the Twenty-First Century », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 477-507.

7. Nazli CHOUCRI et Robert C. NORTH, « Growth, Development, and Environmental Sustainability: Profile and Paradox », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 67-132, p. 86.

8. Nazli CHOUCRI et Robert C. NORTH, « Global Accord: Imperatives for the Twenty-First Century », *op. cit.*

9. Nazli CHOUCRI et Robert C. NORTH, « Growth, Development, and Environmental Sustainability: Profile and Paradox », *op. cit.*

Les faiblesses du volume (qui agacent plus qu'elles ne choquent) n'empêchent pas le lecteur d'être initié à un traitement compétent et professionnel des dimensions internationales des questions environnementales. Le collectif comporte plusieurs chapitres intéressants, et on peut dire que presque tous apportent au moins de l'information éclairante. Ainsi, le chapitre 2, celui de Thomas F. Homer-Dixon sur les dimensions physiques des changements globaux¹⁰, est excellent : il donne un exemple d'une utilisation pertinente d'un modèle clair et révélateur. Le chapitre 5, celui de Francisco R. Sagasti et de Michael E. Colby¹¹, sur la perspective des pays en développement, est tout à fait éclairant, sans jargon ou schémas inutilement compliqués. Le chapitre 6, sur les multinationales¹², du directeur de la publication, Nazli Choucri, est intéressant à partir du moment où il traite de trois secteurs précis, soit ceux du pétrole, de l'industrie chimique et de la construction. En se limitant aux deux premières sections du volume, il faut ajouter les articles de Eugene B. Skolnikoff¹³, sur la science et la technologie, ainsi que celui de Garry D. Brewer, sur les enjeux administratifs, parmi les réussites du volume¹⁴.

Dans la troisième section du volume, qui comprend les chapitres 9 à 15, les auteurs se penchent sur les moyens à prendre pour contrer les dangers atmosphériques qui nous guettent, ces derniers constituant le fil conducteur de l'ouvrage.

Les chapitres 9, 10 et 11¹⁵ (le chapitre 10 étant écrit par Edith Brown Weiss, les deux autres par Jerome Rothenberg) traitent des mérites respectifs de l'économie et du droit dans la solution des problèmes environnementaux, particulièrement ceux liés à l'atmosphère. Aux chapitres 9 et 11, Jerome Rothenberg pose bien les bases économiques du type de problème auquel on fait face : les dangers atmosphériques ne sont pas immédiats, ils ne sont même pas absolument certains et ils n'affecteront probablement que les générations futures. Cette situation suscite deux questions fondamentales : comment représenter dans le marché des gens qui ne sont pas encore nés ? Quels sacrifices sommes-nous prêts à faire maintenant, à quelle quantité de consommation présente sommes-nous prêts à renoncer aujourd'hui, pour des bénéfices (probables et non certains) qui se situent dans un avenir assez lointain ? Le modèle

10. « Physical Dimensions of Global Change », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 43-66.

11. « Eco-Development Perspectives on Global Change from Developing Countries », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 175-203.

12. « Multinational Corporations and the Global Environment », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 205-253.

13. « Science and Technology: The Sources of Change », dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 255-279.

14. Garry D. BREWER, *op. cit.*

15. Le chapitre 9 : Jerome ROTHENBERG, « Economic Perspectives on Time Comparisons: An Evaluation of Time Discounting », pp. 307-332 ; Le chapitre 10 : Edith BROWN WEISS, « Intergenerational Equity: Toward an International Legal Framework », pp. 333-353 ; Le chapitre 11 : Jerome ROTHENBERG, « Economic Perspectives on Time Comparisons: Alternative Approaches to Time Comparisons », pp. 355-397. Tous ces chapitres font partie du volume *Global Accord*, *op. cit.*

de l'économie classique nous apporte des réponses assez pessimistes. Pour aller au-delà de ce pessimisme, il faut modifier notre façon de voir. Jerome Rothenberg propose qu'au lieu de considérer la préservation de l'environnement comme un devoir envers les générations futures, nous la considérons comme une dette envers les générations passées, qui nous ont légué non seulement un environnement acceptable, mais aussi un niveau de vie et un avancement technologique non négligeables. Dans cette optique, les pays développés *auraient une dette plus grande* que les pays pauvres, et ils auraient donc beaucoup plus à payer (en guise de dette) que les pays qui ont moins reçu. Cette proposition de Rothenberg a donc le mérite de poser les bases économiques et conceptuelles pour l'aide environnementale aux pays en développement (p. 389).

Pour sa part, Edith Brown Weiss examine au chapitre 10 quelles pourraient être les bases juridiques de cette même question de la préservation de l'environnement pour les générations futures. Elle propose que nous considérons la génération contemporaine comme fiduciaire de l'environnement naturel (et non comme propriétaire exclusif). Mme Brown Weiss se réjouit du fait que l'on trouve cette notion de fiduciaire dans plusieurs des grandes traditions légales ou philosophico-religieuses du monde : en droit civil et en *common law*, dans la loi islamique, dans la loi coutumière africaine, ainsi que dans les traditions philosophiques (non théistes) de l'Asie (p. 337).

L'impression qui se dégage de cette troisième section du volume, qui est normative et prescriptive, c'est que pour solutionner nos problèmes environnementaux, nous aurons besoin de tous les moyens d'intervention traditionnels (la loi, les règlements, les techniques de gestion, les incitatifs économiques de toutes sortes) en plus des techniques plus récentes. Avant de se pencher sur les outils plus récents, l'objet de la section IV du volume, ajoutons quelques mots sur la place des moyens économiques. Il m'a semblé que l'esprit général du volume était à l'effet que les incitatifs économiques devaient laisser la place aux rigueurs de la loi lorsque les situations réclamaient des mesures très énergiques (voir le tableau de la page 7 par exemple). Par ailleurs, on émet des réserves à l'endroit des lourdeurs que peut entraîner l'approche juridique-bureaucratique. En cette fin de siècle, la place des outils économiques nous semble traversée par des courants très contradictoires. Le libéralisme ambiant ainsi que les déboires des économies planifiées redonnent aux techniques du marché bonne presse et bonne réputation. Par contre, ce n'est pas une carte blanche que l'on donne aux héritiers d'Adam Smith : le marché, par lui-même, ne peut pas tout régler, on l'a vu avec la question de la représentation des générations futures ; et il faut en plus modifier certains aspects des techniques du marché afin, par exemple, que soit pris en compte l'épuisement du capital-nature (p. xi). Une intervention gouvernementale qui viserait de telles modifications au fonctionnement du marché serait justifiée selon plusieurs économistes, puisqu'un des rôles légitimes du gouvernement est de structurer les marchés (la structuration du marché étant un authentique « bien public », dans le langage économique).

L'objectif de la section IV et de la conclusion du volume, qui regroupe les chapitres 12 à 15, est de jeter les bases conceptuelles et opérationnelles d'éventuelles interventions internationales pour la préservation de l'environnement. Au-delà des articles individuels, une impression se dégage : il faut compter avec, et peut-être même surtout, sur les réseaux, les groupes informels, les organisations non gouvernementales autant que sur les mécanismes formels et officiels. Il faut donc compter, par exemple, sur des « K-groups » (p. 403) qui, sans avoir nécessairement de rôle formel, ont suffisamment d'intérêt sur une question donnée pour se charger de l'essentiel du travail¹⁶ (p. 403).

D'une façon générale, *Global Accord* est un livre dont les chapitres sont assez spécialisés : ils peuvent être d'une lecture difficile. Cela n'est pas le cas pour notre troisième et dernier volume, *Lessons from Bhopal* qui, comme nous l'avons dit précédemment, se lit comme un roman juridique.

III – Multinationales et relations Nord-Sud

The Uncertain Promise of Law-Lessons from Bhopal, de Jamie Cassels, est une fascinante étude de cas juridique sur la tragédie survenue à Bhopal, en Inde, en décembre 1984, lorsqu'une explosion d'une usine de pesticide de la *Union Carbide* tua 2 500 personnes et en blessa des dizaines de milliers d'autres. Il s'agit du plus grand accident environnemental de l'histoire, si l'on fait exception de l'accident nucléaire de Tchernobyl. L'accident de Bhopal donna lieu à la plus importante action en dommages-intérêts de l'histoire du droit, véritable saga juridique qui débuta en Inde, se transporta ensuite aux tribunaux américains, pour finalement être résolue en Inde sept ans plus tard. En décembre 1992, soit huit ans après l'accident, et un an après le jugement final, pas une seule victime n'avait encore reçu de compensation finale (p. 248).

Ainsi que l'a noté l'auteur Jamie Cassels, professeur de droit à l'Université de Victoria (C.B.), les événements de Bhopal sont un tissu de paradoxes, de contradictions et de tournants ironiques (p. 250). L'histoire commence bien avant Bhopal lui-même. Au commencement, il y a le désir des pays en voie de développement, et de l'Inde en particulier, d'adopter des politiques qui favorisent l'importation d'usines et de technologies des pays développés. Puis, il y a le désir des multinationales d'étendre leurs marchés. Tout naturellement, la construction de l'usine de Bhopal suit. Mais voilà que les pesticides qui y sont produits ne sont plus autant en demande. Le taux de profit de l'usine baisse (p. 20), le personnel y devient de plus en plus instable et transitoire. Puis, dans ce contexte, l'accident survient. Alors que le but du gouvernement indien était que l'usine devienne autonome et indépendante de la maison mère américaine, voilà que devant les tribunaux, suite à l'accident, ce même gouvernement soutient que toutes les opérations émanaient du bureau chef nord-américain. *Union Carbide*, de son côté, pour éviter un procès aux États-Unis,

16. Peter M. HAAS et Jan SUNDGREN, «Evolving International Environmental Law: Changing Practices of National Sovereignty», dans Nazli CHOUCRI (dir.), *op. cit.*, pp. 401-429.

où se situe le gros de ses actifs, plaide l'esprit d'innovation de la justice indienne afin de transporter là la cause. Mais une fois la menace d'un procès en dommages-intérêts aux États-Unis évitée, la même multinationale plaide le manque de compétence et de respect du droit qui caractérise, selon elle, le système judiciaire indien (p. 147) !

La saga judiciaire racontée par Jamie Cassels est d'autant plus vivante qu'elle ne se borne pas aux aspects juridiques. L'auteur effectue des incursions très pertinentes dans des domaines connexes. Ainsi par exemple, il aborde, au chapitre 2, « The Political Economy of Industrial and Environmental Hazards¹⁷ ». Sans complaisance, il souligne les fautes qui ont pu être commises par les ressortissants indiens eux-mêmes, ainsi que la corruption et la lenteur bureaucratique des services d'évaluation et de secours de Bhopal. Il remarque aussi que la conscience environnementale préalable faisait défaut en Inde, en partie à cause de l'absence d'une large classe moyenne, laquelle est partout dans le monde le fer de lance du mouvement écologiste (p. 23).

Ce professeur de droit souligne aussi (p. 240) que la voie juridique vers laquelle les parties se sont engagées, plus ou moins volontairement, a constitué une véritable « seconde catastrophe » (p. 250). La perspective d'une résolution juridique des dommages a entraîné chez chaque partie un excès de prudence et de secret (p. 115). De peur que leur participation aux secours immédiats soit interprétée comme un aveu de culpabilité, la compagnie, mais aussi le gouvernement indien (qui détenait des actions dans la succursale indienne) préféreraient souvent retenir l'aide qui aurait pu être donnée aux malheureuses victimes. De leur côté, les victimes de tels incidents doivent, dans le système juridique traditionnel, prouver une « faute », un lien causal, ce qui est parfois difficile. Le résultat en est que dans une cause qui a été réglée pour environ \$500 millions U.S., \$200 millions U.S. ont été réservés pour les frais d'avocats (p. 251). L'approche juridique aura triomphé jusqu'au bout, puisque le règlement entre les parties, ratifié par le juge indien, n'a peut-être été atteint que parce qu'une décision judiciaire américaine, intervenue entre-temps, laissait planer un doute quant au droit du gouvernement indien de saisir les biens nord-américains de *Union Carbide*. Devant cette possibilité, le gouvernement indien s'est empressé d'accepter l'offre que les négociateurs américains avaient déjà présentée depuis un certain temps (p. 223).

Reprenant les observations d'un juge indien, Cassels souligne qu'un règlement plus rapide et plus équitable aurait été réalisé si les parties avaient été encouragées, et même obligées, à suivre des voies plus innovatrices pour le règlement de la catastrophe. S'appuyant sur des exemples américains (le « Superfund »), japonais et néo-zélandais, l'auteur (pp. 258, 259, 267) défend de façon convaincante la création d'organismes administratifs qui ont pour but de venir en aide aux victimes d'abord et de régler, *ensuite*, selon des modalités allégées, la question de la responsabilité.

17. Aux pages 33 à 53.

Parce que *Lessons from Bhopal* ne se limite pas aux seules questions légales, il « touche », pour ainsi dire, aux questions comme l'administration dans les pays en développement ainsi que les rapports Nord-Sud. C'est sans complaisance, nous l'avons dit précédemment, que le volume pose son regard sur les carences administratives de l'Inde, tout en soulignant les salaires très bas des fonctionnaires qui, en eux-mêmes, constituent un puissant incitatif à la corruption¹⁸ (p. 24). Sans compter la simple incompétence, laquelle avait permis de situer cette usine de dangereux pesticides tout à côté d'une zone très densément peuplée. Quant aux rapports Nord-Sud, l'auteur n'évite pas les questions difficiles, pour lesquelles il n'y a souvent pas de réponses connues. Mentionnons-en trois. La première : si les normes gouvernementales sont plus sévères dans les pays riches, est-ce que l'application extraterritoriale de ces normes constitue une nouvelle forme de colonialisme (p. 281) ? Est-ce que l'on doit accepter l'idée que les pays pauvres puissent se montrer plus laxistes en sécurité environnementale dans le but d'avoir un avantage comparatif pour leur développement industriel (p. 283) ? Enfin, la question impossible par excellence : est-ce que l'histoire de Bhopal ne démontre pas que la vie humaine en Inde ne vaut pas très chère (p. 25) ?

Conclusion

Les hyperboles et les déclarations solennelles ne manquent pas quand vient le temps de décrire les défis environnementaux de notre époque. Ainsi, dans la préface de *Global Accord*, Nazli Choucri décrit la gestion institutionnelle des problèmes environnementaux comme étant le défi le plus important du XXI^e siècle (p. xix). Mais, ainsi que nous l'avons souligné au début, avant de gérer l'environnement il faut gérer l'information sur l'environnement, ce qui n'est pas une mince tâche. Pour relever ce dernier défi, plusieurs stratégies sont possibles. *Global Accord* se concentre sur les relations internationales, *L'homme et l'environnement* sur les données physiques et géographiques, et, enfin, *Lessons from Bhopal* centre son intérêt sur une étude de cas. Dans tous les cas, le défi est de traiter en profondeur un aspect de l'environnement, tout en esquissant les liens nécessaires avec les autres dimensions.

Esquisser les liens avec les autres dimensions de l'environnement, voilà qui est un défi de taille, surtout si l'on considère que la tradition intellectuelle du monde occidental a la réputation de pouvoir analyser et séparer, sans toutefois toujours être capable de recoller les morceaux par après. Pour les *Deep Ecologists*, cette dernière caractéristique n'est pas sans avoir des liens avec l'état déplorable de l'environnement que nous avons créé.

18. Voir à ce sujet le roman de Tahar Ben JELLOUN, *L'Homme rompu*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, 223 pages.